

MAIRIE D'ANJOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2025

(Date de convocation le 2 avril 2025)

Début de séance à 18H30.

Présents : Mme MOREL Christine, Mme BOUTEILLON Véronique, Mr LECLERCQ Claude, Mme DUMOULIN Sabrina, Mr MOREL Joël, Mme REBUT Carine, Mme BOGEAT Caroline, Mr CICILIE Thibault.

Excusé : Mr ALFARO Ramon.

Absents : Mr DOLJANSKY Paul, Mr TALARON Patrice, Mr CASTEL Jonathan.

Pouvoir de Mr ALFARO Ramon à Mr LECLERCQ Claude.

Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2025.

Madame le Maire fait état des réalisations et donne des informations nouvelles depuis la dernière réunion.

- **Les conscrits, qui remontent l'association, ont été reçus en mairie, ils entendent faire un bal le 24 mai prochain. La salle du Bas-Dauphiné leur sera prêtée. Ils ont écrit un courrier à l'attention du Maire et de son conseil municipal, demandant une subvention.**

Ils font état de frais tels que le besoin de faire appel à 6 personnes pour la Sécurité : 936 €, pour un DJ : 550 € et autres frais.

Pour l'octroi d'une éventuelle subvention il faudra attendre que les conscrits aient réceptionné leurs statuts de l'association via la Sous-Préfecture de Vienne, et qu'ils puissent ainsi créer un compte bancaire.

Le 27 avril peut-être feront-ils un concours de pétanque, ceci est à l'étude.

- **Les chefs de la Gendarmerie de Roussillon ont été reçus en Mairie le 14 mars dernier, ils ont ainsi ressassé les différentes interventions effectuées.**

La commune a un gendarme référent dont les coordonnées ont été fournies à Madame le Maire.

- **Au conseil d'école du 20 mars, il est confirmé qu'une 4^{ème} classe va ouvrir en septembre 2025 et 78 élèves devraient fréquenter les bancs de l'école anjoulaise.**
- **Une rencontre a eu lieu en mairie le 1^{er} avril avec Mr Teddy PEREZ, Responsable Voirie à EBER, il a annoncé que certains chemins allaient voir leur revêtement refait tels que les chemins de Ravassieux et du Bois du Four à l'automne prochain les chemins des Patas et des Dalys fin 2026, également les Créés côté Fourville un peu plus tard encore.**

La traversée du village va être refaite entièrement par le Département, et les marquages au sol ainsi que le dos d'âne seront réalisés par EBER.

✓ **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :**

Mme BOUTEILLON Véronique, 1^{ère} Adjointe, annonce le détail du compte administratif 2024, dressé par Mme MOREL Christine, et fait état des opérations comptables administrées par Mr DOLPHIN Jean-Michel, ordonnateur alors.

Les résultats des différentes sections budgétaires se présentent comme suit :

En section de Fonctionnement : 559 396,75 € de dépenses réalisées pour 604 863,55 € de recettes réalisées soit : un excédent de l'exercice 2024 de 45 466,80 €, mais un résultat de clôture de + 373 766,13 €.

En section d'Investissement : 114 406,47 € de dépenses réalisées pour 32 018,48 € de recettes réalisées soit : un déficit de l'exercice 2024 de 82 387,99 € et un résultat de clôture de – 74 202,53 €.

Délibération est prise pour la validation du CA 2024 à l'unanimité.

✓ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 :**

Le compte de gestion 2024 a été établi par la Trésorerie du Roussillonnais, il reprend toutes les opérations réalisées, celles-ci sont strictement conformes à celles de la Commune, il est donc approuvé à l'unanimité par délibération et validé.

✓ **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 :**

Après avoir entendu le compte administratif 2024, le conseil municipal a décidé, par délibération unanime, d'affecter 299 563,60 € en recettes de fonctionnement au budget primitif 2025, et 74 202,53 € en recettes d'investissement au budget primitif 2025.

✓ **VOTE DES TAXES COMMUNALES 2025 :**

Les taux en matière de taxes sont délibérées unanimement et votées comme suit :

- Taxe foncière (bâti) au taux de 32,80 %
- Taxe foncière (non bâti) au taux de 51,85 %
- Taxe d'habitation au taux de 8,09 %

Il est rappelé que la loi des finances implique le vote du taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation.

Les taux ainsi votés restent identiques à ceux de l'an dernier.

✓ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :**

Madame le Maire présente en détails le budget communal 2025 préparé par la commission des finances.

Le conseil municipal, après s'être fait donné toute explication nécessaire, adopte par délibération à l'unanimité, le budget primitif 2025, voté par nature, et qui se trouve équilibré comme suit :

- FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES à 897 212,60 € ;
- INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES à 239 110,53 €.

✓ **EQUIPEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE DU DAUPHINE :**

Nombreuses ont été les demandes des utilisateurs de la salle du Dauphiné, tant privés qu'associations, qui ont suggéré qu'un équipement de la cuisine serait le bienvenu pour une meilleure fonctionnalité de ce bâtiment qui est fréquemment utilisé.

Divers devis sont ainsi présentés, et le conseil municipal donne son accord pour équiper la cuisine de la salle du Dauphiné en achetant, près la Société SOFRAM de Davézieux, un four de remise et maintien en température, un fourneau électrique coup de feu pour la cuisson sur plaque et en four, un lave-vaisselle, pour un montant global de 11 715,78 € TTC.

✓ **ENTRETIEN DE LA MOTTE CASTRALE :**

L'association « Anjou a une Histoire » a fait la demande en mairie afin qu'elle prenne en charge l'entretien de la motte castrale vers le site de la Tour d'Anjou.

Des devis sont présentés par Madame le Maire.

Le conseil municipal, prend délibération et décide de retenir l'Entreprise AGS de Chanas pour l'entretien de la motte castrale, soit l'abattage de la totalité des arbres, la mise en andins des branches et évacuation du gros bois avec une conservation de la végétation basse pour un montant de 3 876 € TTC.

✓ **DEMANDE DE SUBVENTION DES PRODUCTEURS FERMIERS EBER :**

Madame le Maire explique que l'association « les Producteurs Fermiers d'Entre Bièvre et Rhône », ont adressé un courrier en mairie afin d'obtenir une subvention pour aider à l'organisation du marché du 25 mai 2025 qui se tiendra, pour Anjou, à la Ferme Saint Sauveur.

Par délibération et un vote unanime, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 100 € à cette association.

✓ **DEMANDES DU FONDS DE CONCOURS D'EBER pour les divers travaux d'investissement :**

Délibérations sont prises pour demander l'octroi du Fonds de concours de la Communauté de Communes « EBER » au taux maximum pour les travaux suivants :

- **RENOVATION SALLE DE CLASSE A L'ECOLE pour rénovation des plafonds, murs, boiseries...par la SARL Plâtrerie Peinture Thibault CAILLIEREZ d'Anjou pour 6 275 € HT ;**
- **TRAVAUX AUX BATIMENTS SITE DE LA TOUR D'ANJOU pour remplacement de la toiture de la Tour d'Anjou et de celle du bâtiment des Toilettes du même site par l'Entreprise LES CHARPENTIERES DE SONNAY d'Anjou pour respectivement 15 711, 00 € HT et 2 077,25 € HT ;**
- **TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA MAISON PAROISSIALE pour la réalisation de 2 portes d'entrée au seuil PMR par l'Entreprise de Menuiserie SAS TORGUE de Sonnay pour 3 725,00 € HT, pour la réalisation d'une rampe d'accès PMR par l'Entreprise AYG METAL d'Anjou pour 700 € HT, pour l'achat à la Société COMAT ET VALCO de dalles podotactiles et d'un repérage des marches pour personnes mal voyantes pour 359,50 € HT ;**
- **TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE pour la réalisation d'un nouvel éclairage et de la pose d'une climatisation par l'Entreprise d'ELECTRICITE MIGNOT de Sonnay pour 4 350,00 € HT, pour changer le plafond suspendu et reprendre les murs par l'Entreprise Plâtrerie Peinture Thibault CAILLIEREZ d'Anjou pour 5 680,00 € HT ;**

- **EQUIPEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE DU DAUPHINE** par la Sté SOFRAM de Davézieux pour 9 763,15 € HT, pour **REPRISE DES MURS, PEINTURE CUISINE ET HALL D'ENTREE** par la SARL Thibault CAILLIEREZ d'Anjou pour 1 960,00 € HT et **REALISATION ET POSE DE 2 PORTES D'ENTREE DE LA SALLE EN ALUMINIUM** par la EURL ALLEON A.M.E de Sonnay pour 7 762,50 € HT ;

- **TRAVAUX DE GROSSE RENOVATION DE LA MEDIATHEQUE** pour reprise des murs complets suite problème d'humidité par l'Entreprise Plâtrerie Peintre Thibault CAILLIEREZ d'Anjou pour 5 955,00 € HT ;

- **REMPACEMENT DE LA TOITURE DU LAVOIR DU VILLAGE** par remplacement intégral comprenant démontage de l'ancienne toiture et son déblaiement, la confection et la pose d'une nouvelle charpente, pose de voliges, tuiles, chenaux...par l'Entreprise LES CHARPENTIERES DE SONNAY d'Anjou pour 19 041,50 € HT.

✓ **CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la code général de la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 6 mois renouvelable 1 fois maximum.

Etant donné les nombreuses tâches à effectuer en entretien d'espaces verts, fleurissement, entretien du cimetière...le conseil municipal, décide, par délibération, à l'unanimité, de créer un emploi non permanent au grade d'Adjoint Technique Territorial, pour une durée hebdomadaire de 35H du 28 avril 2025 au 31 juillet 2025.

✓ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Les nouvelles taxes pour les ordures ménagères TEOMI et REOMI sont repoussées.

- La cérémonie du 8 mai se déroulera à 11h comme à l'accoutumée.

Fin de séance à 20H45.

